

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 30/09/2024
Et
Publication ou notification du :
30/09/2024

L'an 2024, le 27 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Invité :M. ROCHE Jean-Paul, Président de la CCPS

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2024-38 – Révision du tableau des effectifs au 27/09/2024 suite à des avancements de grade et modification de durée hebdomadaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tableau des effectifs de la commune concernant les agents titulaires et contractuels à la date du 27 septembre 2024 suite à des avancements de grade des agents administratifs et à la modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique lors du renouvellement de contrat.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen, d'une promotion interne ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Pour qu'il puisse en bénéficier, il faut que le poste soit créé antérieurement à la date d'effet de l'avancement.

L'agent concerné pouvant bénéficier d'un avancement de grade suite à une promotion interne à compter du 1^{er} octobre 2024, il est proposé de créer à compter du 27/09/2024 un emploi permanent à temps complet soit 35/35^{ème} de Rédacteur Territorial.

Par délibération n°2024-29 du 5 juillet 2024, il a été créé à compter du 05/07/2024 un emploi permanent à temps non complet de 17/35^{ème} d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

L'agent concerné pouvant bénéficier de l'avancement à l'ancienneté à compter du 23/08/2024, il est proposé de nommer l'agent sur le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2024 et de procéder à la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe actuellement pourvu par l'agent.

Par délibération n°19072013^e du 19/07/2013 a été créée le poste permanent d'adjoint technique territorial ayant pour fonction l'entretien des bâtiments communaux avec une durée hebdomadaire de service à 20.10/35^{ème}. Au vu des heures effectuées depuis novembre 2022 et en concertation avec l'agent concerné lors de l'entretien professionnel du 03/09/2024, il est proposé de diminuer le temps hebdomadaire de deux heures, soit un 18.10/35^{ème} lors du prochain renouvellement de contrat au 17/11/2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux grades et emplois ainsi créés sont inscrits au budget 2024.

Le tableau des effectifs au 27 septembre 2024 est le suivant :

Poste P ou NP*	Grade	Durée Hebdomadaire (en centièmes d'heures)		Indice Brut	Indice Majoré	Pourvu		Agent T ou C**	Date de la situation
		Anc.	Nouvelle			Oui	Non		
P	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	35.00	35.00	478	415	X		T	09/12/2021 (fermé après nomination)
P	Rédacteur Territorial		35.00	478	420				Poste créé
P	Adjoint Administratif Territorial principal 2ème classe	17.00	17.00	446	392				Poste fermé au 01/10/2024
P	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	17.00	17.00	460	408	X		T	01/10/2024
P	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	35.00	35.00	461	404	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial principal 1ère classe	35.00	35.00	460	403	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial	02.50	02.50	387	354	X		T	22/05/2021
P	Adjoint Technique Territorial	20.10	18.10	354	353	X		C	17/11/2024
P	Adjoint Technique Territorial	7.85	07.85	354	353	X		C	01/01/2021
NP	Adjoint Technique Territorial (remplacement agent longue maladie)	30.00	30.00	354	353	X		C	01/01/2023
P	Adjoint d'Animation Territorial	-	5.82	367	353	X		C	17/11/2022
P	Adjoint Administratif Territorial	15.00	15.00	354	353	X		C	01/03/2023
P	Adjoint Technique Territorial	-	20.00	354	353	X		C	24/03/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs en date du 27 septembre 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

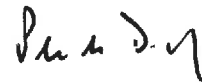
Pour copie conforme :

En mairie, le 27/09/2024

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe



Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 045-214503096-20240927-2024_38-DE